

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194027-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

POLITIQUE A06 ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
PLAN NUMÉRIQUE DES COLLÈGES : CONVENTIONS ENTRE LE DÉPARTEMENT
DES YVELINES ET L'ÉTAT POUR L'APPEL A PROJETS DE TABLETTES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE DUMOULIN ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Éducation,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 30.

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu l'Appel à projets « collèges numériques et innovation pédagogique » et la convention de partenariat associée,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Sollicite de l'Etat une subvention d'un montant total prévisionnel de 1 015 930 euros au titre du volet équipement numériques mobiles et services associés.

Autorise en conséquence le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'académie de Versailles relative à l'appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique » qui est annexé à la présente délibération.

Dit que la subvention sera encaissée au chapitre 13, article 1321, du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

PLAN NUMÉRIQUE DES COLLÈGES : CONVENTIONS ENTRE LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET L'ÉTAT POUR L'APPEL A PROJETS DE TABLETTES

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Vote CONTRE (1) : Laurence Trochu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.